

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAGARDE FIMARCON

Mercredi 8 octobre 2008

Ouverture de la séance : 20h45

Présents : G.Poirette, P.Serpinsky, D.Lascombes, C.Manabera, S.Mielan, M.C.Rostoll, C.Rivière, C.Tasso, H.Ulian, P.Bense, M.F.Vialard.

Absent : 0

Secrétaire de séance : M.F.Vialard.

Ordre du jour

- **Revalorisation loyer logement Mr Pourquet :**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que chaque année, au mois de septembre, le loyer du logement communal fait l'objet d'une révision :

- considérant le montant de la variation annuelle de la moyenne associée pour le 1^{er} semestre 2008, d'un taux de 1.36 % taux applicable aux P.A.L.U.L.O.S soit une augmentation mensuelle de 3.40 Euros (base loyer du 01 Septembre 2007 au 31 Août 2008 de 250.24 Euros) .

POUR INFO : base loyer du 01 Septembre 2006 au 31 Août 2007 de 243.14 Euros.
base loyer du 01 Septembre 2007 au 31 Août 2008 de 250.24 Euros

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le montant du loyer du logement du Village à 253.64 € par mois à compter du 1^{er} septembre 2008, soit une augmentation de 1.36 %

DIT que ce montant sera révisé au 1^{er} septembre 2009.

- **Redevance France Telecom**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 12 septembre 2007 il avait été fixé la tarification de la redevance pour occupation du domaine public par France TELECOM à effet au 01.01.2006

Les plafonds des redevances dues au titre de l'année 2008 sur le patrimoine comptabilisé au 31.12.2007 étant revalorisés il convient de modifier comme suit le montant de la redevance 2008

1°- 33.02 Euros par kilomètre et par artère, dans le cas d'une utilisation du sol ou du sous-sol ,

2°- dans les autres cas : 44.03 Euros par kilomètre et par artère (aérienne notamment)

3°- pour les autres installations : 22.01 Euros par mètre carré au sol (cabine téléphonique, sous répartiteur)

On entend par artère :

- dans le cas d'une utilisation du sol ou du sous-sol, un fourreau contenant ou non des câbles, ou un câble en pleine terre,
- dans les autres cas, l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

Les montants sont révisés chaque année au premier janvier, par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, se prononce favorablement pour application des nouveaux barèmes pour occupation du domaine public par France Télécom pour la période du 01 Janvier 2007 au 31 Décembre 2007 , au taux maximum indiqué ci-dessus.

La facture relative à cette redevance sera décomposée comme suit :

FACTURE 01/ 2008 RED OCC DOM PUB
LRT/2007/51079/MAIRE DE LAGARDE FIMARCON

DOMAINE PUBLIC ROUTIER EN 2007 : 6 KM 93 ARTERE AERIENNE
CABINE : 1 M2

TARIF ARTERES EN EUROS/KM : 44.03 Euros

Soit 6.93 X 44.03 : 305.13 Euros

TARIF CABINE EN EUROS/M2 : 22.01 Euros

Soit 1 X 22.01 : 22.01 Euros

TOTAL 327.14 Euros

Arrêté pour l'année 2008 à la somme de trois cent vingt sept Euros quatorze cents.

- **Modification des statuts du SIAEP SAINT MEZARD**

Mme le Maire informe l'assemblée que par courrier en date du 04 Juillet 2008 , Mr DUCLOS Gérard, Président du SIAEP SAINT MEZARD, propose une modification des statuts pour élargir la composition du Bureau qui sera désormais composé de 10 membres.

Le bureau sera alors composé d'un Président, de 3 Vice-Présidents et de 6 Membres

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte la modification de la composition du bureau du SIAEP SAINT-MEZARD

- **Tarif cantine de Lectoure**

Mme le Maire informe l'assemblée que par courrier en date du 19 Août 2008 , Mr DUCLOS Gérard , Maire de LECTOURE demande la prise en charge par les communes avoisinantes du déficit relatif à la cantine scolaire.

Le Conseil Municipal demande à avoir de plus amples informations pour délibérer :

- le montant de la prise en charge relatif à la commune de Lagarde-Fimarcon
- le détail précis de vos calculs
- un modèle de convention de partenariat

La demande sera mise à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal après réception des documents listés ci-dessus

- **Devis DDE pour réfection bande STOP :**

Il s'agit du STOP placé au carrefour de la route de Lançon et de celle qui vient de l'Ouchie.

Autre demande : le placement d'un miroir au STOP du village (face à la maison Desbarrats).

La commande est a faire de ce miroir ainsi que d'un panneau attention avec la mention : chaussée glissante.

Le conseil approuve.

- **Registres d'Etat-Civil : imputation en section d'investissement :**

Mme le Maire donne lecture d'une lettre de la Trésorerie de VIC-le-COMTE (63270) qui porte sur les travaux de reliure des registres de l'Etat Civil : ces travaux représentent parfois un coût très important et ces registres datant de plusieurs siècles peuvent être considérées comme des œuvres de collections.

L'imputation en section d'investissement des travaux de reliure des registres d'état civil sera possible si le coût de l'opération est important et si les registres présentent une valeur , une ancienneté, permettant de les considérer comme des collections et permettrait de récupérer la TVA.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- les travaux de reliure de documents seront imputés en section de fonctionnement au compte 6188 quand le coût de l'opération sera moindre.
- les travaux de reliure de documents seront imputés en section d'investissement au compte 2316 quand le coût de l'opération sera important et si les registres présentent une valeur , une ancienneté, permettant de les considérer comme des collections.

- **Subventions versées aux associations**

Toutes les associations recevant une subvention de la commune doivent fournir un rapport annuel présentant leur bilan.

- **Devis descente du cimetière :**

Cette descente étant dangereuse, il a été demandé un devis à 2 entreprises :

Entreprise DUBROUE de Marsolan :	4 751,33 Euros
Entreprise LOICHOT de Lectoure :	6 892 Euros

Le conseil opte pour l'entreprise DUBROUE.

- **Devis meuble de la Mairie :**

Un devis a été demandé à BATI SERVICES à Fleurance , il s'élève à 1 635 Euros (TVA non applicable).

Le conseil accepte le devis.

- **Questions diverses :**

- **Réservation salle des fêtes :** Christine Rivière se charge de recevoir les réservations.
- **Demande de 4h de femme de ménage par mois** pour l'entretien de la mairie. Demande faite à la Régie Rurale des Services.

Demande acceptée.

- **Cérémonie du 11 novembre :**

Elle aura lieu le dimanche 9 novembre 2008 après la messe qui aura lieu à 9h 30 .

Séance levée à 10h45